DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

DI C

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 07.132

L'An deux Mille Sept, le 30 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 octobre 2007

Le 23 octobre 2007

ETAIENT PRESENTS: M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, M. MERLE, M. POTENNEC, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

M. MOST représenté par M. LE GUEUT

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO

M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS

Mme MOINET représentée par Mme MONTRON

M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON

Mme TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

<u>ABSENTS -EXCUSES</u>: Mme DURAND, M. FAVRE, M. GUIARD, Mme ISENDICK, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme PELTIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 26

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

<u>OBJET</u> : GROUPES SCOLAIRES DU 1^{ER} DEGRE – PROGRAMME DE TRAVAUX SCOLAIRES DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL

RAPPORTEUR: Mme GRAMMATICO

VOTE: UNANIMITE

Par lettre en date du 27 juillet 2007, Monsieur le Président du Conseil Général a demandé le détail des opérations susceptibles d'être subventionnées et réalisées au cours de l'année 2008 dans les locaux scolaires du premier degré de la Ville de Royan.

A cet effet, les Services Techniques ont établi un programme 2008 de travaux qui a été présenté en commission scolaire le 12 septembre 2007. Cette commission a retenu un ensemble de propositions pour un montant total estimé à 600.000,00 €TTC, qui se décompose comme suit :

I – TRAVAUX DE CLOS ET COUVERT :

- <u>Ecole la Clairière</u> : o <u>Maternelle</u> : menuiseries dernière tranche	60 000,00 €
- <u>Ecole Jules FERRY</u> : o <u>Elémentaire</u> : menuiseries 1° étage arrière	114 500,00 €
- <u>Ecole Louis Bouchet</u> : o <u>Maternelle</u> : menuiseries couloir maternelle	15 000,00 €
- <u>Ecole Marne Yeuse</u> : o <u>Elémentaire</u> : menuiseries classes dernière tranche	90 000,00 €
Sous total travaux clos et couvert	279 500,00 €
II – TRAVAUX HYGIENE ET FLUIDES :	
- <u>Ecole Jules ferry</u> : o <u>Maternelle</u> : réfection complète des sanitaires	5 000,00 €
 Ecole Maine Geoffroy maternelle : réfection complète des réseaux extérieurs et de la chaufferie 	50 000,00 €
Sous total travaux d'hygiène et fluides	55 000,00 €
TRAVAUX SUBVENTIONNABLES T.T.C.	334 500,00 €
III – TRAVAUX DE MAINTENANCE ET TRAVAUX DE REFECTIONS DES COURS : (non subventionnés)	
- <u>Ecole la Clairière maternelle</u> : o Faux plafond, peinture et sol du couloir	13 000,00 €
- Ecole Louis Bouchet maternelle: o Faux plafond, peinture et sol du couloir o Peinture 3 classes	14 000,00 € 12 000,00 €
- Toutes écoles : o rideaux, stores & sol amortissant o peintures sols à définir	30 000,00 € 46 500,00 €

- Ecole Maine Geoffroy élémentaire :

o Cours de récréation 150 000,00 €

Sous total travaux de maintenance et de réfection des cours 265 500,00 €

TOTAL DE TRAVAUX retenu par la Commission Scolaire pour 2008 600 000,00 €TTC

Par ailleurs, il est proposé d'engager une mission de maîtrise d'œuvre estimée à 40.000 € TTC pour la création d'une salle multi-fonctions (activité sportive scolaire et accueil détente périscolaire) à l'école élémentaire Maine-Geoffroy.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur le programme 2008 estimé à 640.000 €TTC et de solliciter le Conseil Général pour l'obtention des aides au taux le plus élevé pour la part des travaux subventionnables.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ l'exposé du RAPPORTEUR,

VU la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 27 juillet 2007,

VU l'avis de la Commission Scolaire réunie le 12 septembre 2007,

VU le programme de travaux 2008 à réaliser dans les établissements scolaires du 1^{er} degré,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le programme de travaux 2008 à réaliser dans les locaux scolaires du premier degré au cours de l'exercice 2008, pour un montant de 640.000 €TTC,
- De solliciter du Conseil Général les aides correspondantes au taux le plus élevé pour les opérations subventionnables,
- De financer les opérations qui seront subventionnées dans le cadre du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 5 novembre 2007

Le Maire, H. LE GUEUT